



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 27 décembre 2018

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9

Etaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET, Marie-Pierre CORDENOZ, Judicaëlle CEVASCO
Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Jean-Claude BALLET et Jacques VERMEULIN

Excusés : Mme Farida BALLET et M. Georges PUVILLAN

Secrétaire de séance : Madame Judicaëlle CEVASCO

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- ***Modification des statuts de la communauté d'agglomération (délibération du conseil communautaire du 10.12.2018)***

Le conseil municipal donne son accord pour l'étude de ces nouveaux points lors de la présente séance.

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant la parcelle suivante :

- Parcelle B 1095 d'une contenance totale de 680 m² située 184, rue Neuve

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Le maire informe le conseil municipal que la parcelle B 1104 d'une contenance de 135 m² située au village était également mise en vente avec la parcelle B1095. Un droit de préemption avait d'ailleurs été transmis à la commune sur ces 2 parcelles. La parcelle B 1104 étant concernée par notre projet de parking vers le monument aux morts, le maire a rencontré les acheteurs et les vendeurs pour leur indiquer que la commune allait exercer son droit de préemption urbain, et qui semblaient d'accord. Le maire a également informé le notaire des vendeurs qui devait adresser deux droits de préemption distinct un pour la parcelle B 1095 et un pour la parcelle B 1104. À la place, la commune a reçu une copie d'un courrier écrit par M. et Mme Beaune pour la mise à disposition de la parcelle B 1104, à titre gracieux pour une durée de 10 ans renouvelable, afin de créer un jardin pour l'école. Le conseil municipal se dit très surpris de ce revirement de situation.

INDEMNITÉS DE CONSEIL

Madame Françoise PERALDI nous a adressé son décompte pour l'année 2018 concernant l'indemnité de conseil qui est allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018, indique que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

CAMPING

Le maire présente le bilan de la saison 2018.

<u>RECETTES</u>	
Mois	Recettes en €
Encaissements de mai à septembre 2018	13 105.75
Ain Tourisme développement	3 000.00
cheval Bugey	324.00
TOTAL	16 429.75

<u>DEPENSES</u>	
Heures de ménage + encaissement (charges salariales comprises) 204 heures	3 112.56
Agent tec : Heures de tonte + ramassage feuilles + élagage arbres + haies + réfection sanitaires : 153 h	1 836.00
Charges patronales agent tec	983.72
Service Chèques vacances	3.50
Eau	753.28
Electricité	362.47
Gaz	342.59
Pot camping	163.50
Produit Entretien	126.13
Vérification des installations du camping	151.27
Maintenance citerne camping	98.08
Registre camping	217.03
Abonnement Nedcamp	114.95
Poubelles tri sélectif	138.10
Coffrets électrique	453.50
entretien machine à laver	31.54
Entretien bâtiment	315.85
TOTAL	9 204.07
BENEFICE	7 225.68

Années précédentes	recettes	dépenses	Bénéfice/déficit
2015	8 309.34 €	7 964.23 €	345.11 €
2016	10 524.10 €	8 171.47 €	2 352.63 €
2017	15 493.50 €	9 284.92 €	6 208.58 €

Un point est également fait sur les travaux d'investissements 2017/2018

Dépenses

Rénovation des douches	9 713.02 €
Chauffe-eau	1 704.00 €
Douche PMR	15 928.34 €
TOTAL	27 345.36 €

Recettes

Subvention douche PMR	5 471.05 €
TOTAL	5 471.05 €
DEFICIT	-21 874.31 €

Ce déficit est partiellement comblé par les bénéfices de fonctionnement des années 2016, 2017 et 2018 qui s'élève à 15 786.89 €. Le maire indique que de nouveaux travaux d'investissement seront à prévoir suite à la fissure du bâtiment des sanitaires dû à la sécheresse.

PERSONNEL COMMUNAL

La commission paritaire du CDG 01, réunie le 30 novembre dernier, a procédé à l'inscription de Nadège Ravet, sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^e classe après examen professionnel à compter du 1^{er} janvier 2019. Un arrêté de détachement stagiaire au titre de la promotion après examen professionnel au grade de rédacteur principal de 2^e classe a été pris. Le conseil municipal modifie la délibération, prise le 27 août 2017, concernant le RIFSEEP afin d'ajouter ce grade.

Le maire informe le conseil municipal que Laura Sarron, suite à son congé maternité, reprend ses fonctions à compter du 2 janvier 2019.

PROJET 2019-2020

Deux gros projets sont actuellement à l'étude à savoir l'enfouissement des lignes et la construction d'une nouvelle école. Le maire présente une estimation du coût de ces travaux et des subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Ci-dessous **le reste à charge H.T.** pour la commune subvention déduite :

L'étude de l'enfouissement des lignes a été réalisée par le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain. Ce programme est constitué de trois tranches qui peuvent être réalisées en plusieurs années, mais pour prétendre aux subventions maximales, les travaux des 3 tranches doivent être validés en même temps.

Enfouissement des lignes tranche 1 (le Village) :	205 740.00 €
Voirie tranche 1 :	221 730.00 €
Enfouissement des lignes tranche 2 (rue du Moulin) :	84 740.00 €
Enfouissement des lignes tranche 3 (Boisserolles + grandes vignes) :	102 960.00 €

Les travaux comprennent la mise en souterrain du réseau de moyenne et basse tension et la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

Concernant le réseau téléphonique, le plan de financement correspond seulement aux travaux de génie civil de télécommunication. Les travaux de câblage seront facturés directement par Orange.

À cela il faudra également ajouter la voirie des tranches 2 et 3, non chiffrée à ce jour et prévoir le changement de l'éclairage public.

Le maire indique que le réseau d'eau pluviale est très vieillissant et qu'il faudrait également monter un dossier auprès de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse afin d'entreprendre les travaux en même temps avant la réfection de la voirie. La CA3B prendra la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2019 donc ce programme ne pourra voir le jour pas avant 2020 voire 2021.

Concernant la création d'une nouvelle école sur le terrain communal face à la mairie, le maire présente deux possibilités soit la construction d'une école en matériaux traditionnels soit la construction d'une école en bois. Le maire indique que la construction bois serait recouverte d'un enduit ton pierre.

Étude du CAUE pour une construction en matériaux traditionnels :

Ecole de 450 m² avec un préau de 120 m²

Reste à charge H.T. pour la commune après déduction des subventions et de la vente de l'ancien bâtiment : 687 200.00 €

Étude de OBM CONSTRUCTION pour une structure en bois :

Ecole de 321 m² avec un préau de 65 m²

Reste à charge H.T. pour la commune après déduction des subventions et de la vente de l'ancien bâtiment : 335 603.75 €

Le maire indique que pour réaliser un de ces projets, il faudrait emprunter sur la totalité des travaux ce qui impliquerait un remboursement d'environ 20 000.00 € / an sur 20 ou 30 ans selon le projet retenu. Vu la conjoncture actuelle et la situation financière de la commune cela impliquerait un endettement très important et supprimerait tout autre projet.

Le conseil municipal après discussion, décide, à l'unanimité, de n'engager aucun de ces projets d'ici la fin du mandat. Le conseil travaillera sur ces dossiers afin de rendre l'estimation des travaux la plus proche possible de la réalité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Modification des statuts

Monsieur le Maire expose que le conseil de communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a revu les compétences facultatives de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et approuvé les modifications suivantes (article 10-2 des statuts) :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Étrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;
- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné, et précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

URBANISME

CU 001 197 17 D 1009 – Me Vincent MORELLON – connaître les règles d'urbanisme – Parcelle B 916, 1678, 1679, 1682 – 121, rue du Puits – Arrêté le 29/11/2018.

CU 001 197 17 D 1010 – Me Julien VUITON – connaître les règles d'urbanisme – Parcelle B 865 – Les Varilles – Dossier déposé le 17 novembre 2018.

CU 001 197 17 D 1011 – Mr BERNARD François – savoir si l'opération est réalisable : construction d'une maison RDC + garage – Parcelle B 805 – 1812 – 802 – rue de Boisserolles – Dossier déposé le 06 décembre 2018.

DP 001 197 18 D 0010 – Mme BOUTY Marion – 6, rue de l'Eglise – réouverture d'une fenêtre condamnée par des briques – dimension 1100 x 1700 mm - PVC Blanc – dossier déposé le 26 novembre 2018.

DP 001 197 18 D 0011 – M BALLETT Jérôme – 45, rue de l'Eglise – façade Sud : transformation d'une fenêtre en porte d'entrée en RDC et façade Ouest : installation d'une baie vitrée 2500 x 2100 en RDC – couleur gris anthracite – dossier déposé le 28 novembre 2018.

PC 001 197 18 D0002 – Mme Marie-Pierre DEROGNAT – 39, rue de l'Eglise – construction d'une maison d'habitation chemin des Grandes Vignes – dossier déposé le 17 décembre 2018.

Le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau permis de construire sera déposé en mairie jeudi prochain concernant la rénovation du bâtiment situé au 120, rue du Puits. La commission urbanisme sera convoquée pour étudier ce nouveau projet.

Ce dossier étant très sensible pour la population, il est rappelé qu'il ne peut être consultable par le public c qu'après l'arrêté publié.

QUESTIONS DIVERSES

- **Culturiosités 2019** : la balade aura lieu à Journans le 26 mai 2019. Une exposition photo peinture sera également prévue à la salle communale. Mathilde Lagrange et Evane viendront présenter le projet définitif lors du prochain conseil municipal.
- **Cantine** : Il y a deux ans, la commune avait lancé, auprès de nos anciens, la possibilité de se restaurer à la cantine avec les enfants. Trop peu de personne avait répondu favorablement pour que ce projet voie le jour. Lors du repas des aînés, plusieurs personnes seraient intéressées pour venir partager le déjeuner avec les enfants 1 jour / semaine. Un nouveau questionnaire sera établi et distribué afin de mettre en place ce service le plus rapidement possible.

Le maire lève la séance à 22 heures .

Le maire,

Gérard SEYZERAT

Tél. 04 74 51 64 45 – Fax 04 74 42 64 83 – mairiejournans@wanadoo.fr